



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 octobre 2011

COLLOQUE NATIONAL EOLIEN : EN REPONSE A L'INQUIETUDE DES PROFESSIONNELS, LA MINISTRE DE L'ECOLOGIE APPORTE QUELQUES PISTES DE SIMPLIFICATION DES PROCEDURES POUR LA MISE EN PLACE D'EOLIENNES

A l'occasion du deuxième colloque national éolien, qui s'est tenu le 18 octobre à Dijon, en présence de plus de 600 participants, Nathalie Kosciusko-Morizet a tenu à rappeler aux professionnels de la filière son engagement en faveur de l'énergie éolienne.

Les professionnels ont rappelé qu'ils souffrent d'un empilement de procédures et de réglementations qui retardent la mise en œuvre des parcs éoliens. Ces obstacles constituent un frein au développement de l'énergie éolienne terrestre, qui devrait atteindre en 2020 une puissance de 19 000 MW, contre 6 410 fin septembre 2011. Le rythme annuel de progression du parc, entre 1 100 et 1 200 MW, doit s'établir à 1 400 MW pour répondre à l'objectif 2020 du Grenelle de l'environnement.

Face à ces inquiétudes, la Ministre a annoncé la création d'un « guichet unique » pour l'instruction du permis de construire et de l'autorisation au titre des "Installations Classées pour la Protection de l'Environnement" (ICPE). Dès lors, les projets inférieurs à 30 MW ne seront plus soumis à autorisation d'exploiter, ce qui est le cas aujourd'hui pour tous les projets supérieurs à 4,5 MW.

Par ailleurs, la Ministre s'est dite prête à engager un dialogue avec les professionnels pour simplifier les Zones de Développement de l'Eolien d'ici fin décembre.

Cette journée a également été l'occasion pour les grands élus de la Région Bourgogne de réaffirmer le soutien qu'ils apportent au développement de la filière. Le Président de la Région, François PATRIAT, a rappelé l'importance du développement de l'énergie éolienne. Cette énergie, respectueuse de l'environnement et décentralisée, participe au dynamisme des territoires et à la création d'emplois industriels : au sein du cluster « Wind4future », soutenu par la Région et l'Etat, plus de 1000 emplois ont déjà été créés.

Nicolas Wolff, Président de France Energie Eolienne rappelle que « le développement de l'énergie éolienne comporte un volet industriel très important. La filière emploie déjà 11 000 personnes et représentera 60 000 emplois en 2020. Il ne faudrait pas que son développement soit freiné par un amoncellement de procédures qui nous ferait rater le rendez-vous de 2020. »

« Les propositions de la Ministre vont dans le bon sens et nous allons les expertiser. Mais il reste un long chemin à parcourir, compte tenu de l'empilement des procédures. Nous allons très vite revenir vers la Ministre, comme elle nous y a invités. Dans le Livre Blanc que nous présenterons à tous les candidats, nous proposerons une série de mesures, conçues pour simplifier le développement des parcs » a déclaré Jean-Louis Bal, Président du Syndicat des Energies Renouvelables.

Contact presse : Françoise JOUET (francoise.jouet@enr.fr), tél. : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe plus de 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, éolien (FEE), énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique. **France Energie Eolienne** compte plus de 240 adhérents. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : <http://fee.asso.fr>